



Syndicat National
des Kinésithérapeutes
de Groupe

« La vérité est toujours du côté
de la minorité »

Søren Kierkegaard

Sommaire

Les contes de la cour.....	2
Action Syndicale.....	3 à 4
Kinépanorama.....	5
Marc Viard.....	6 à 7
En bref.....	5 et 7
Pourvu qu'on soit livresque.....	8
C'est Noël.....	8
Le coin nature.....	9
Souriez vous êtes kiné.....	10
La Louarme à l'œil.....	10
La pierre à Briquet.....	11
Le doigt de savoir.....	12 à 13
Action syndicale.....	14 à 15
Libre opinion.....	16 à 17
AGAPS.....	18 à 20

Imprimé par

Imprimerie Nouvelle Quimperlé

Siège Social et Présidence (Bretagne)

Robert MARCHAND
Kerfourcher
29300 TRÉMÉVEN
Tél./Fax 02 98 96 25 39
robert.marchand29@orange.fr

Trésorerie (Champagne-Ardenne)

Marc VIARD
24, avenue Président-Auriol
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Tél. 03 24 37 83 00
madevigi@wanadoo.fr

Secrétariat Général

Jean-Jacques REINIG
54, avenue de la Croix Rouge
13013 MARSEILLE
jj.reinig@sfr.fr

SNKG le seul Syndicat de Groupe
ouvert aux praticiens individuels

Janvier - Février - Mars 2011

Le Courrier des adhérents

Éditorial

ÇA CHATOUILLE SOUS LES HESSEL

La réédition du petit ouvrage de Stéphane Kessel, « Indignez-vous », oublié voire méconnu, a été pour beaucoup d'entre nous, une cure de jouvence !

En 1973, le SNKG est né de l'indignation, et depuis, il n'a guère eu l'opportunité d'être rasséréiné.

L'indignation non suivie de décisions et d'actions reste hélas stérile et frustrante ; elle ne peut amener qu'à l'abstention systématique, au rejet des politiques et des experts autoproclamés, pourtant seuls capables d'arrêter un nuage radioactif aux portes du Beaujolais !

Cet abstentionnisme de masse ne fait que reconduire au pouvoir les mêmes vieilles lunes, qui par le passé ont fait la démonstration parfaite de leur incompétence de leur soif de pouvoir et de pipolisation !

Dans ces périodes de foutoir généralisé, les vieux cacochymes disaient autrefois ; « Ce qu'il faudrait, c'est une bonne guerre », et bien n'y sommes-nous pas ?

Les efforts des professionnels de la Santé acceptant pour les Kinésithérapeutes douze années de blocage tarifaire, ont permis d'aider les banques à distribuer des parts monumentales à leurs actionnaires ! On dit merci qui ?

Aujourd'hui, les efforts méritoires de Monsieur Van Roeckeghem pour remplacer ses promesses jamais tenues par de nouvelles exigences, nous éloignent de l'armistice, et nous font rentrer de plein pied dans la foire aux canons.

Si l'effort de guerre doit se poursuivre, il y a fort à craindre des désertions massives dans les rangs des soignants.

Robert MARCHAND
Président National

ÉLECTIONS ORDINALES

L'ABSENCE VIRE EN TÊTE

Plusieurs nominations sont intervenues au cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Pour ce qui concerne le « pôle santé » du ministère, un directeur adjoint du cabinet a été choisi : il s'agit de François-Xavier Selleret. Transfuge de chez Roselyne Bachelot, où il s'occupait des mêmes dossiers, Yann Bubien devient conseiller pour l'hôpital, l'offre de soins et les relations sociales. Le Pr Christian Thuillez, ancien président de la conférence des doyens, est conseiller pour les affaires hospitalo-universitaires et la recherche. Julien Emmanuelli s'occupe de santé publique, de sécurité sanitaire et de prévention. Christelle Ragnier est conseillère technique pour les produits et industries de santé. Bruno Dupuis est conseiller santé, sécurité au travail et inspection du travail.

<http://www.snkg.net>

Les contes de la cour

Livre VIII, Chapitre II

Dans lequel Marine bien posée, aime sentir coter son front.

SALUT FACHO

Marine qui aime le salut facho semble très présente dans l'élection. Alors, Marine serait-elle tapée, ou Marine serait-elle dopée ?

DES COUPS DE BAS NIVEAU

Dans la base du « Lybidineux », on avait naguère le droit de cité ; à présent c'est l'affliction du grand froid.

Le ventilateur de l'Elysée n'aime plus les tentes à foison et les fumettes craquantes.

Blasé par les propos sur les luttes, il aurait plutôt rêvé de paix dans son palace, alors qu'à présent, il doit faire cap sur tous les fronts, après l'opération vieilles tentes, ça va être l'intervention « Tu Tues ».

BONUS ET ACHAT

Lagarde soutient les avis contre les bonus.

Elle regarde le nez pompeux de Carlos Ghosn avec envie. Elle ne craint pas les dépôts de caisses affolées, car elle se sent très loin des cures des pots.

LAQUAIS POMPEUX

XAV, le frère des filles de Madame Bertrand qui biaisent tout le temps, est un frimeur sensible au parfum de l'hommage qui avait su éviter les sales notes dans la tourmente.

Très liant, il adore être branché, et surtout ne pas provoquer les risées avant l'élection.

Il aime plonger dans les foules sans temps morts, parlant tant de sagesse que de fine écologie.

Ce ministre sec sait communiquer et générer des rentes.

Il aime remonter sa cote sans trop se biler car il n'a rien à faire des délais de la gauche.

Il sait que les gros coûts sont sources de tracasseries et cherche rationnellement la paix.

FVR ACCULE SANS FLANCHER

Raide de Fric Vent de Requiem, se dépense de plus en plus pour nous acculer.

Ce petit maître sait flatter les riches, avec lui, pas de flou dans les caisses.

Il pense que les kinés sont peu sensés et devraient mieux calculer.

Décidément, son lobby n'est pas une amusette. Il doit annuler les conventions de façon bancale, n doit régenter les populations de corps sains, mais nie tout sans chiqué.

Il met les salaires au stop car des lâchés de bonus c'est pas son truc !

DES AFFAIRISTES ECHANGES

A l'auberge du roi René, on parlait de tri et de probité, mais en douce, on sablait comme des minous, tout en éditant des PV. Le roi René était pour la régression des gaffes, car tous les rustres doivent être saucés.

Tous ces Pollux, Skud et Alizés qui rient en ronchonnant mériteraient une purge avérée, seulement voilà, élections obligent, et René doit affecter le style « Zen dans mon job », diminuer ses allocutions en exposant son cas. Cet amateur unique d'anis, sait que le foie gras plaît aux dames toutefois, gare aux dames qui irritent les riches, mais motus, dans son estancot, plus de gros salaires parlant de mode.

LA MALLE AUX TROUVAILLES

A la Skudéria on déballe ses sources, tandis que chez les « Fennec » on voudrait donner aux badauds le goût des urnes.

A noter l'irruption de Pollux, nouveau syndic que l'on ne peut pas lâcher, même s'il agace les crétiens !

LE CHAMPS DES GROS CLIENT

Pour Alizé, l'affaire est pliée, Chez le Roi René, c'est le royaume des triches méconnues ; on y éponge les délit de fric c'est tout !

Ils rêvent d'entôler ceux qui jugent, à les croire, ces vieux éculés auraient l'odeur de Satan !

Ils suent et fréquentent les palaces, leurs turnes sentent la bouffe, leurs fêtes sont bissées, cela ne serait que luxe et bitures pour ces vieux gâtés pompeux !

Mais ces vieux pédants qui s'ébranlent avant de s'assoupir, sauront après de raides élections, se serrer les coudes sur de gros billets.

LE FIER DE L'ELECTION

Fort de ses victoires électorales, le Berjolais Nouveau abordait les luttes dans un climat

d'euphorie, détestant les clopes sur les raquettes.

Ses reproches osés visaient l'Union car il ne piffait plus leurs gnons. Son style n'a plus rien à envier aux verbes des barjots d'en face ! Il faut couper ceux qui déraillent.

Ses ennemis le coupait, l'étrillait sur son mariage gland avec Alizé. Echauffé par l'Ephad, il craignait d'être souillé par trop de comités.

Il se méfiait des sites qui déballetent. Sur les sites trop de pubs l'irritent, mais en fait il redoute le tarissement des pubs.

Préférant parler de batailles de sites, il introduit des pannes dans les conciles. A toujours reluquer les hyperprofits du tennis, il ne veut pas être victime des sciences et avoir des problèmes de fonds.

Même dans son clan on déteste la starification de cette vieille bique qui perd ses nerfs et veut imposer son vœu.

L'EVICITION DU REVEUR

Pauvre « Rêve d'Ailleurs », à peine en route il faisait malotru. Les luttes le dépassaient et faute d'être sensé, il ne savait pas communiquer. Il n'avait pas comme son prédécesseur, été destitué avant son procès !

LE PETIT MALE EMPETRE

L'« Amer Michel » nouveau prélat du club, était issu de bancs sans élites car chez eux les élites avaient triste cote. Il redoutait l'exclusion par les sots qui se déroulent parfois dans les faits.

Avec sa trogne de pédant sidéré, il va y avoir du fracas avec ce petit coq !

Dans la tourmente il va défoncer les niches, ça va être trac et boniments. Il va faire cesser futilités et mauvaises passes, détester le show pour mettre au pas.

Bien que ses grognards aient des dons, on ne distingue pas les grands saints sous les experts.

L'Union ne connaissant plus de messes fortes, il devra choisir des luttes sans gardon.

LE GRONDEMENT DES FAUCONS

Chez les Okeyeurs, on peut noter les froids et deviner du gel sous l'averse. On observe les mues d'un air avisé et l'on continue d'exercer son flair sur les baisses.

Hélas les baffes pèsent de plus en plus car ils veulent appréhender la base et s'y montrent ineptes. Ils détestent Berjolais qui cabote et qui souille.

Dans le sud il a su les niquer comme des loques en plein PACA, tout en écartant l'Ehpad.

ELEPHANT DANS UN CONGRES

Il y a peu, Nico le « Versaillais » avait invité Hercule parmi d'autres à une synthèse pour les pros. Devant le risque d'un publique étique, il choisit comme « alybie » une escapade en Corse. Hercule n'a donc pas pu rencontrer d'éléphants dans ce congrès qui heureusement, n'était pas un congrès pour la base.

A suivre...

Hercule Lakiné
Muscléopathe



Action syndicale

Le Mot du Président

C'EST PAS MOI, C'EST L'AUTRE.....

A la fin du trimestre dernier, nous avions tenté un rapprochement avec l'état major de la FFMKR. Monsieur Bergeaud venait de perdre ses postes à la CARPIMKO, et sans doute dans un moment d'égaré, avait proposé l'Union syndicale, dans un édito de kiné actualité. De nombreux points de vue communs nous incitaient à servir de catalyseur entre les deux grandes centrales.

Les élections victorieuses de son camp aux URPS ont fait voler en éclats nos espoirs de dialogue. Monsieur Bergeaud appelle toujours à l'Union mais refuse les débats qui n'auraient que trop duré, le scrutin remplaçant toute falsification de sa pensée redevenue unique de plus grand syndicat français de kinésithérapeutes du monde.

La situation pitoyable à maints égards de notre profession, mériterait pourtant mieux que la réitération de querelles de cour d'école.

Les kinésithérapeutes ont d'autres chats à fouetter que des chipotages historiques sur l'acceptation ou le refus des « référentiels », le mariage blanc entre Alizé et la Fédé et autres futilités.

Il est impératif de dégager une stratégie inter-syndicale, car il existe des moyens d'action autres que des manifs avortées et inefficaces. Il ne faut pas confondre prétention d'être et vouloir devenir, alors que les résultats ne sont pas au rendez-vous. A défaut les syndicats risquent encore d'être surpris par une base qui commence à se gausser des doubles appartenances Ordre -Syndicats pourtant très en vogue et des querelles internes à n'en plus finir.

Notre mission est d'informer, et vous trouverez dans nos pages des articles issus de tous bords, avec l'autorisation de leurs auteurs.

L' "ALYBIE" EN BÉTON



*Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République*

*vous prie de bien vouloir assister à la table ronde
sur le rôle économique des professions libérales,
le mardi 22 mars 2011 à 11 heures 25.*

*Palais des Congrès
10, rue de la Chancellerie
78011 - Versailles*

Notre Président a souhaité honorer cette invitation et s'est rendu à Versailles à l'heure dite pour y trouver portes closes, en compagnie d'autres invités décontenancés.

Pas âme qui vive, pas d'explication, et encore moins d'excuses sinon un panonceau laconique. Le Président avait décidé de visiter ses troupes en Corse.

Le manque de professionnalisme de cette préfecture est renversant

Deux journées perdues, une nuit d'hôtel, mille kilomètres aller-retour voilà les dégâts collatéraux de cette campagne de Lybie, supportés par vos cotisations.

Nous contactons l'Elysée pour voir si des dommages de guerre sont prévus.

A suivre...

Achat, Vente ou Expertises juridiques

d'un Cabinet ou de parts de Cabinet,
contactez **l'AEECMK**

(Association des Experts en Estimation de Cabinet de
Masso-Kinésithérapie)

ASSOCIATION LOI 1901 (sans but lucratif)
CRÉÉE PAR DES KINESITHERAPEUTES
POUR LES KINESITHERAPEUTES

**81 Membres, répartis sur toute la France,
tous MK libéraux.**

**Pour connaître les coordonnées de l'expert
le plus proche : AEECMK**

54, avenue de la Croix Rouge - 13013 MARSEILLE
Tél./Fax : 04 91 06 34 02 - <http://www.aeecmk.net>

L'ACUPUNCTURE

TRADITIONNELLE :



**un Art,
un Métier,
un Avenir**

Le centre IMHOTEP
propose une Formation
Théorique & Clinique en 3 ans

Certification de fin d'études

**Cours à PARIS
(en 2011)**

pour tous renseignements :

01 34 51 72 66

06 16 66 76 73

www.centre-imhotep.com

Action syndicale (suite)

COLLEGE DE LA MASSO-KINESITHERAPIE

« Do not disturb »

Nous avons appris incidemment par le syndicat Alizé que la troisième réunion constitutive du Collège de la Masso-kinésithérapie se tiendrait le 24 Mars 2011 au siège de la H.A.S.

A peine surpris par ce manque d'information, mais toutefois intéressés par l'idée, nous avons décidé, Marc Viard et moi-même de tenter d'apporter l'expérience de trente huit ans de syndicalisme au sein du S.N.K.G. et nous nous sommes présentés à l'heure dite.

L'assemblée présente était constituée par dix neuf formations regroupant l'Ordre, trois syndicats : FFMKR, l'UNION, et ALIZE, les quinze autres étant des sociétés savantes ou sachantes.

Après un tour de table dans lequel chacun a exprimé son désir d'ouverture du Collège à toute la profession, il fut jugé opportun de savoir si l'on allait entériner l'entrée de nouveaux groupes en l'absence de statuts. Un vote se fondant sur le droit d'antériorité auto reconnu par ceux qui étaient là avant, nous a confondus .

Seulement trois organisations étaient favorables à notre entrée !

Après tant d'années d'efforts bénévoles pour réunir la profession, nous avons enfin réussi à faire l'Unité entre nos représentants, certes contre nous, mais c'est un début !

L'Ordre lui-même mal différencié car les syndicalistes sus-cités en sont tous des élus, l'Ordre donc garant d'une certaine égalité entre les professionnels s'est joint de bon coeur au concert des censeurs.

Nous remercions le syndicat Alizé, et Madame Escarment de l'AFREK. Cette dernière, dans un propos liminaire a repris une déclaration parue dans Kiné Actualité : « Il faudrait un rassemblement de toutes les composantes scientifiques, rassemblement qui doit être organisé par les instances politiques, professionnelles et non, comme cela l'a été, par le jeu des alliances. Il ne faut exclure ce collège, aucune volonté scientifique, associative ou même isolée, pour peu que cette volonté ait produit ou que son aura professionnelle soit indéniable et appréciée par la profession ».

Malgré notre déconvenue, l'idée reste intéressante mais cet attelage entre le politique, l'Ethique, et des scientifiques indépendants nous rend perplexes quant à une rapide réalisation dont il faudra régler le financement ...

ELECTION AUX URPS

La victoire indéniable de la FFMKR, malgré le faible nombre de voix exprimées consacre sa représentativité et en outre la faculté d'opposer son veto à la signature de conventions.

Ce droit s'appliquera-t-il à la signature des référentiels ?

Situation moins brillante pour l'Union qui ne reste représentative que dans sa globalité.

Nous déplorons une fois encore que OK Kiné se soit éloigné de la volonté fondatrice de confédération réelle, animée par des avis différents.

Quel dommage qu'en dépit des statuts qui le permettaient, l'Union ait décidé d'interdire son accès et de marginaliser sans aucune délicatesse ses fidèles soutiens.

On peut comprendre la hargne de nos confrères internautes contre ce système verrouillé qu'ils ont peu de chance de faire changer même en tentant de faire de l'entente.

On ne peut tout de même pas fonder un syndicat de gens qui ne seraient pas d'accord avec les deux autres !

Comment dans ces conditions, pourrait-on prévoir une re-syndicalisation de nos professionnels ?

ELECTIONS ORDINALES

A ce moment de notre parution, il nous est impossible d'avoir une vue d'ensemble des résultats. Une chose est sûre, l'abstention bat des records en dépit des multiples appels au peuple des C.D.O. et du National.

A quelques rares exceptions, les anciens qui ne se sont pas étendus dans leur profession de foi sur la tâche accomplie, devraient sans problème retrouver leurs sièges, d'autant qu'ils ont pu juger de la profession de foi des rares concurrents potentiels pour ajuster leur argumentaire !

LE CATALOGUE DE LA REDOUTE

A une encablure des résultats, le service communication de l'Ordre a jugé opportun de nous faire parvenir un catalogue publicitaire intitulé : « Mon KINE partenaire de ma santé durable ».

Petit guide pour tous les sponsors qui trouvent une fenêtre de tir à 62 000, et qui ne manqueront pas de revoir leur participation dans des journaux syndicaux fatalement moins distribués.

On comprend mieux les cris d'orfraie de Mr Bergeau, stigmatisant la hauteur des cotisations à l'Ordre, mises en place d'ailleurs par des transfuges de son clan !

On comprend mieux son idylle méditerranéenne avec nos confrères élus d'Alizé.

POLLUX

Nous vous conseillons de faire un tour régulier sur « Physioscope » pour découvrir le réel talent de notre confrère Pollux, qui avec un art consommé manie une plume déjantée, astiquant nos institutions sans états d'âme.

Avec lui vous découvrirez que Einstein avait raison d'écrire : « Inventer, c'est penser à côté ».

OSTEOPATHIE

Aucun site n'égale le « site de l'ostéopathie » de notre confrère et néanmoins ami Jean- Louis Boutin.

Ce site est à notre avis essentiel pour se faire une idée réelle de l'existant en la matière, et sortir des discours néo- volontaristes de confrères, tous syndicats confondus, qui, il y a peu encore, niaient l'existence de l'ostéopathie, pour aujourd'hui se parer du titre !

On n'oublie pas non plus ces confrères qui luttant contre la TVA, présentaient l'ostéopathie « douce » comme de la kinésithérapie. Les mêmes en revendiquent aujourd'hui l'exercice exclusif !

Une chose est certaine, c'est qu'en promulguant de tels textes, la tutelle envoyait sciemment cette spécialité droit dans le mur. A vous de découvrir à qui profitera le crime au final !

Action syndicale (suite)

OK

Objectif Kiné
Confédération Nationale des Masseurs
Kinésithérapeutes Libéraux

LETTRE OUVERTE À MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

Objet: à propos de la loi HSPT Paris, le mardi 10 mars 2011

Madame, Monsieur,

La Confédération Nationale des Kinésithérapeutes Libéraux (Objectif Kiné) souhaite attirer votre attention sur la problématique qui entoure notre profession et sur **l'offre restrictive de soins imposée à nos patients par les nouvelles dispositions légales (article L42 PLFSS 2009 sur les soins en série)**.

Déjà en bas de l'échelle des coûts (2,5% des dépenses de l'assurance maladie) et respectueux de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie), nos honoraires sont bloqués depuis près de onze années.

En plus d'ignorer notre contribution à la maîtrise des dépenses de santé, l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie impose de façon arbitraire des **référentiels** qui consistent à limiter le nombre de séances remboursables, pénalisant le patient considéré comme un élément comptable sans respecter sa singularité.

Il s'agit bien évidemment d'une logique purement administrative et statistique de rationnement des soins.

Ceci n'est pas acceptable!

Ces référentiels rencontrent auprès de nos patients une totale incompréhension surtout lorsque nous subissons l'aveugle complicité des caisses devant **les onéreuses et souvent inutiles hospitalisations en centre de rééducation (non soumis à ces référentiels)**. En exemple: la HAS (Haute Autorité de Santé) préconise la prise en charge de la lombalgie par le kinésithérapeute de ville (coût de la séance: 15,30 €). Malgré cela, les centres de rééducation dont la vocation première est d'accueillir les pathologies lourdes ouvrent largement leurs portes aux patients atteints de douleurs lombaires en leur proposant une hospitalisation de jour (coût: 253,03 € par jour sans compter le transport !!!) **Le constat est amer quand on nous parle d'économie.**

La valeur thérapeutique de nos actes n'est plus à démontrer, les restreindre en limitant leur accès ne peut qu'entraîner une insupportable injustice sociale au risque d'induire une médecine à 2 vitesses.

La Kinésithérapie deviendra t'elle le privilège de certains ?

Nos patients sont conscients qu'une fracture sanitaire liée à l'argent serait très mal ressentie. Nous ne souhaitons pas les pénaliser en appliquant des dépassements sur nos honoraires afin de pallier à l'augmentation constante de nos charges. Néanmoins ils rendront responsable nos élus si une telle iniquité devait s'installer.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ce message, veuillez croire Madame, Monsieur, en nos sentiments respectueux.

CARPIMKO

Nous avons trouvé cette info sur le site des SKUDS :

RAPPEL DES FAITS :

Élections à la CARPIMKO du 22 juin 2010

Les MK sont appelés à voter pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration de notre caisse de retraite, la CARPIMKO. Ce vote se déroulera par correspondance.

Alizé, jeune syndicat, a présenté une liste pour ces élections (liste et piogramme sur leur site, rubrique "libéraux").

La commission chargée des élections composée d'élus des autres syndicats... a rejeté leur liste au seul motif que les candidats présentés ne sont pas inscrits au Conseil de l'Ordre. Or, cela n'est pas un critère d'éligibilité dans les statuts actuels de la CARPIMKO 1

Alizé a porté réclamation devant le Tribunal Administratif. En attendant que le jugement soit rendu, les élections sont maintenues en l'état. Le jugement est rendu le 17 juin 2010 et sans surprise, la juge saisie du dossier n'a fait qu'appliquer la loi.

Par conséquence, la CARPIMKO est condamnée à verser 1000 euros à Alizé et à réintégrer la liste déposée.

La Carpimko (dont les administrés MK de l'époque sont à la lois issus de la FFMKR et du SNMKR) va en cassation.

Extrait du jugement de cassation rendu le 23 mars 2011 :

Attendu que le moyen de cassation annexé, qui est invoqué à l'encontre de la décision attaquée, n'est pas de nature à permettre l'admission du pourvoi :

DÉCLARE non admis le pourvoi :

Vu l'article 700 du code de procédure civile, condamne la caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers masseurs-kinésithérapeutes pédicures podologues à payer aux défendeurs la somme globale de 2500 euros.

KINES AU NET

Au fur et à mesure que notre syndicalisme se désagrège et que le nombre d'abstentionnistes augmente, la fréquentation des sites dédiés à notre profession connaît une embellie sans précédent.

Le point commun de ces sites est à coup sûr l'irrévérence à l'égard de ceux qui depuis quarante ans régissent en maître et se parent de toutes les qualités de la pensée unique.

Ces derniers ont usé de tous les stratagèmes, soit pour faire interdire des sites type « SKUD » soit pour empêcher des syndicats d'accéder aux suffrages (Alizé) mais auparavant (OK) qui adopte aujourd'hui les mêmes techniques, soit pour les empêcher de siéger et de se faire les « avocats du diable » !

Le SNKG ne s'est pas fait beaucoup d'amis en adoptant ce style depuis de nombreuses années, il est vrai que le NET ne propageait pas ce type d'idées. Aujourd'hui, nous découvrons que nous avons des enfants naturels, qui ont tendance à nous prendre pour des vieux débris !

Nous allons essayer de leur prouver le contraire en continuant à produire les idées de tous et de toutes les bonnes volontés sans exclusive.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 11 JANVIER 2011 EXERCICE DES MEDECINS ET DE MASSEURS KINESITHERAPEUTES LIBERAUX EN EHPAD

Le décret prévoyant la mise en place de contrats types nationaux pour les médecins et les masseurs kinésithérapeutes libéraux intervenant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a été publié au journal officiel ainsi que l'arrêté fixant les modèles de ces contrats. Le paiement à l'acte n'est pas remis en cause. Pour la CSMF, ces contrats types sont une avancée car « il mettent finà la multiplication des contrats individuels variables d'un établissement à un autre, et même parfois à la tête du client. On a rendu le texte le moins toxique possible » !

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 17 JANVIER 2011 CHIROPRACTIQUE : LES MEDECINS OSTEOPATHES EVOQUENT «UN DANGER»

L'union des médecins ostéopathes (UMO) s'élève contre la « fabrication de faux médecins » après la parution du décret réglementant la pratique de la chiropraxie.

« Les chiropracteurs sont habilités ... à faire des diagnostics positifs et différentiels difficiles de pathologies médicales sans que leur fonction leur en donne les moyens ». Cela représente la « mise en danger de la population française ».

La fédération des médecins de France (FMF) dénonce le fait que les chiropracteurs soient autorisés à faire des manipulations instrumentales ou assistées mécaniquement « qui sont des actes médicaux » ainsi que « les manipulations cervicales, sans obligation d'un certificat médical »

« Les actes médicaux » doivent être « réservés au médecins afin d'éviter des problèmes de santé publique et un nouveau scandale sanitaire ».

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 18 JANVIER 2011 POUR REGAGNER LA CONFIANCE DES PROFESSIONNELS BERTRAND CONSULTE TOUS AZIMUTS

Le Ministre du Travail et de la Santé, multiplie les rendez-vous pour réconcilier le gouvernement avec le corps médical. Il a successivement rencontré le 13 janvier les professionnels de santé du Centre national des professions de santé (CNPS) et de l'Union nationale des professions de santé (UNPS) le 14 janvier, le ministre a répondu à l'invitation de l'Union régionale des professions de santé (URPS) d'Ile de France « je sais que j'ai beaucoup à faire pour vous redonner confiance ».

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 01 FEVRIER 2011 ECONOMES GENERALISTES

Pour l'année 2010 les dépenses de soins généralistes c'est-à-dire les honoraires remboursés ont diminué de 2.3 %. Mais globalement, les dépenses du secteur de soins de ville du régime général ont progressé de 2.6 % : + 6.9 % pour les dispositifs médicaux, + 5.7 % pour les auxiliaires médicaux dont + 8.3 % pour les soins infirmiers (les soins de masso-kinésithérapie sont restés en dessous de la prévision fixée par l'ONDAM, N.D.L.R.) + 5.1 % pour les transports sanitaires, + 4.4 % pour les indemnités journalières, + 2.3 % pour les dépenses de médicaments sans oublier le bond du secteur médico-social + 6.5 %.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 03 FEVRIER 2011 VERS DES NOUVEAUX METIERS EN SANTE INTERMEDIAIRES

Dans un rapport remis au gouvernement, le député UMP de Meurthe et Moselle, Laurent Henart, suggère face à un système de santé bipolaire partagé entre professionnels médicaux et paramédicaux, la création de professionnels en santé dites « intermédiaires ». Mais avant de créer de nouveaux métiers, il apparaît indispensable de mener une réflexion sur les professions existantes.

Ces nouveaux métiers auront vocation à constituer des professions médicales à compétence définie, ils devront légitimer leur place par rapport aux professions existantes. Le rapport recommande de mettre en place des filières universitaires identifiées pour chacun des métiers dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat). Il préconise de « redonner compétences à l'Etat sur l'ensemble des questions de formation des professions paramédicales de niveau licence »

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 08 FEVRIER 2011 NOUVEAUX METIERS DE SANTE : L'ORDRE DES INFIRMIERS APPRECIÉ LE RAPPORT HENARD

L'ordre national des infirmiers (ONI) se réjouit que le rapport appelle à une évolution du rôle des infirmiers pour répondre aux besoins de santé de la population « l'infirmier est à même de jouer un rôle important en vue d'améliorer l'accès aux soins, leur qualité et leur coordination, sans risque de multiplier outre mesure les intervenants auprès du patient ».

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 10 FEVRIER 2011 DECRETS CHIROPRACTEURS . L'UNAMEP PAS CONVAINCU

L'Union nationale des médecins à exercice particulier (UNAMEP) affiliée à la CSMF, n'apprécie pas la nouvelle réglementation de l'activité des ostéopathes et des chiropracteurs. Le syndicat y lit « un bon prétexte pour le gouvernement de grappiller quelques économies en excluant ces activités du champ médical et même paramédical.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 01 MARS 2011 PROJETS DE MSP : LE MONDE RURAL S'ENGAGE AUSSI

Les maisons ou pôles de santé pluridisciplinaires ont le vent en poupe. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Crédit Agricole ont signé une convention : la MSA apportera son appui logistique et technique aux porteurs de projet et aux collectivités locales, le Crédit Agricole proposera des offres de financement.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 07 MARS 2011 DROITS DES PATIENTS

L'année des patients et de leurs droits s'est officiellement ouverte le 04 Mars à Paris lors d'un colloque national. Une enquête dévoilée à cette occasion témoigne l'ambivalente perception des professionnels de santé à l'égard des droits des patients et des difficultés à mettre en oeuvre au quotidien : manque de temps et de moyens matériels, problèmes de coordination et de cohésion, insuffisance de l'information et de la formation, résistance de certains praticiens.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 09 MARS 2011

GESTION DU RISQUE, MAITRISE MEDICALISEE

La direction de l'assurance maladie a arrêté son plan national de gestion du risque 2011 qui détaille les objectifs en matière de maîtrise médicalisée, d'efficience de l'offre de soins en établissement de prévention.

La loi de financement de la Sécu 2011 a programmé une économie de 551 millions d'euros dont 50 pour les soins de masso-kinésithérapie.

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN 17 MARS 2011

LES FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Pour déduire vos frais de voiture, moto, cyclomoteur, vous avez le choix entre la déduction des frais réels (et la collecte méticuleuse de toutes les factures qui va de pair) et leur évaluation forfaitaire selon une barème kilométrique que l'administration publie chaque année.

Barème kilométrique applicable aux automobiles qui représente la distance parcourue à titre professionnel			
Puissance	Jusqu'à 5000 Km	De 5001 à 20 000 Km	Au-delà de 20 000 Km
3CV	d x 0,093	(d x 0,236) + 783	d x 0,275
4 CV	d x 0,473	(d x 0,266) + 1 038	d x 0,318
5 CV	d x 0,52	(d x 0,291) + 1 143	d x 0,348
6 CV	d x 0,544	(d x 0,305) + 1 198	d x 0,365
7 CV	d x 0,569	(d x 0,324) + 1 223	d x 0,385
8 CV	d x 0,601	(d x 0,342) + 1 298	d x 0,407
9 CV	d x 0,616	(d x 0,357) + 1 298	d x 0,422
10 CV	d x 0,649	(d x 0,38) + 1 343	d x 0,447
11 CV	d x 0,661	(d x 0,398) + 1 318	d x 0,464
12 CV	d x 0,695	(d x 0,414) + 1 403	d x 0,484
13 CV et plus	d x 0,707	(d x 0,43) + 1 383	d x 0,499

Pour les cyclomoteurs dont la cylindrée est supérieure à 50 cm ³			
Puissance Adminis.	Jusqu'à 3000 Km	De 3001 à 6000 Km	Au-delà de 6000 Km
1 ou CV	d x 0,323	(d x 0,081) + 726	d x 0,202
3, 4 ou 5 CV	d x 0,384	(d x 0,066) + 954	d x 0,225
Plus de 5 CV	d x 0,496	(d x 0,064) + 1 296	d x 0,28

C'est-à-dire, pour les deux roues, un véhicule dont la vitesse maximale par construction ne dépasse pas 45 km/h et équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 cm³ s'il est à combustion interne, ou d'une puissance maximale nette n'excédant pas 4 Kw pour les autres types de moteur. Il peut s'agir, selon les dénominations commerciales, de scooters, de vélomoteurs...

Pour les cyclomoteurs au sens du code de la route		
Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 5 000 Km	Au-delà de 5 000 Km
d x 0,258	(d x 0,061) + 395	d x 0,14

SNMKR

Enfin de nouveaux timoniers à la tête du syndicat National. Président ; Stéphane Michel, à la vice Présidence : Chantai Lauraine, Jean Guy Sudre, Michel Versepuy. Secrétaire : Pascal Agard. Trésorier :Yvan Tourjanski.

ON LÈVE LE VOILE

En vue des futures discussions conventionnelles, et sous toutes réserves, Monsieur Bergeau aurait rencontré un certain Monsieur Fantôme. Enfin de la transparence dans les négociations !

SINISTRE PALMARÈS

Carlos Ghosn patron de Renault-Nissan empoche 9,24 millions de salaire (entre autre) cette année.

A son actif, 6000 licenciements depuis 2008.

Chris Viehbacher ne devra se contenter que de 7,1 millions pour 2009.

Seulement 3000 licenciements chez Sanofi- Adventis.

Christophe de Margerie chez Total, dispose de 4,5 m pour il est vrai 550 éjectés.

Gérard mestrallet, GDF-SUEZ accusant 31% de pertes, voit son salaire augmenter de 32% soit 3,34 M pour 2009. Il va être temps d'augmenter le GAZ !

Didier Lombard, France Télécom, n'émerge qu'à 1,7 m pour 2009, des coups à se tirer une cartouche !

En vrac

2,8 %

C'est l'augmentation des soins de masso-kinésithérapeute pour les 11 premiers mois de 2010.

DURA LEX, SED LEX

Le village de Maillet dans l'Indre, vient de perdre sa Masseur-Kinésithérapeute, ainsi en a décidé la CPAM locale, pour cause de non inscription à l'Ordre.

A un an de sa retraite, notre consoeur devrait garder un bon souvenir de la profession.

Christine Erhmann présidente d' Alizé s'évertuera à implorer sa grâce, mais en cas d'échec, il faudra que notre consoeur prenne conscience que son désarroi n'est rien à côté de la fierté de nos élus qui ont courageusement fait cesser un trouble manifeste, au risque d'en créer un autre envers la patientèle.

Gageons qu'une telle affaire puisse s'arranger à l'amiable, et modifier certaines professions de foi des futurs candidats à l'Ordre.

URPS

Derniers résultats des premières élections aux URPS

Le taux de participation a été le suivant :

- Chirurgiens-dentistes : 45,57 % ; infirmiers : 24,05 % ; Masseurs-kinésithérapeutes : 28,18 % ; pharmaciens : 61,47 %.

Résultats :

- Chez les chirurgiens-dentistes, la CNSD obtient 51 % des suffrages exprimés, suivie de la FSDL (30,3 %) et de l'UJCD-UD (18,6 %) ; chez les infirmiers, le SNIL obtient 35,9 % et la FNI 35,2 % ; ils sont suivis par Convergence avec 17,9 % ainsi que l'ONSIL avec 11,0 % ; pour les pharmaciens, la FSPF obtient 58,8 % des suffrages exprimés, l'USPO 29,3 % et l'UNPF 11,9 %. (Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé). La FFMKR est bien le plus important des syndicats des masseurs-kinésithérapeutes français du monde.

Kinépanorama (suite)

En
Vrac

Où sont nos navires ?

■ DÉFICIT

Pour 2011, le déficit de la SÉCU est estimé 20,9 Md d'euro, au lieu de 23,1 pour 2010. La perte de pouvoir d'achat des kinésithérapeutes n'aura été que de 4 % !

■ ATTENTION AUX NAPPES FRÉNÉTIQUES

Un quart des échantillons d'eau potable analysés par l'Agence de sécurité sanitaire se sont révélés positifs.

On savait que les kilos de médicaments absorbés en France contaminaient les rivières. Ainsi les hormones contenues dans la pilule contraceptive auraient un impact sur la féminisation des poissons. Certaines molécules réussissent aussi à franchir les barrières des stations d'épuration et arrivent jusqu'au robinet.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement) vient de publier une étude sur le sujet. Une trentaine de molécules médicamenteuses ont été détectées dans les réseaux d'eau potable. La cabamazépine, un anti-épileptique, arrive en tête, suivie par l'oxazépam, un anxiolytique.

La caféine est présente dans une eau brute sur deux, et dans une eau traitée sur quatre. Elle arrive en tête des molécules détectées. Le paracétamol, quant à lui, se retrouve dans près d'un quart des eaux brutes, souterraines ou de surface, mais très peu en sortie des stations d'épuration. « **Pour environ 75 % des échantillons d'eau traitée, aucune des 45 molécules recherchées, hors caféine, n'a été quantifiée** », indique l'Anses. Pour les 25 % d'échantillons positifs, les « **concentrations trouvées sont 1000 à 1 million de fois inférieures aux doses utilisées dans un traitement.** »

De quoi rassurer ? Malgré les faibles concentrations retrouvées, des chercheurs s'interrogent sur la toxicité à long terme de ces résidus. L'Anses, elle, précise que le gouvernement va annoncer un plan d'action pour prévenir la présence de médicaments dans les eaux, d'ici à l'été.

■ DES CHIFFRES

COMPARAISON ENTRE DEUX DÉMOCRATIES

Petite comparaison entre deux démocraties :

États-Unis : 300 millions d'habitants, 100 sénateurs et 435 représentants.

France : 60 millions d'habitants, 350 sénateurs et 577 députés.

Sans commentaire.

Ne rigolez pas, c'est notre argent !!!

■ PALMARÈS 2010

Les dix meilleurs résultats du CAC 40 :

Voici le palmarès 2010 des dix plus grandes entreprises du CAC 40 :
1. TOTAL : 10,28 Md - 2. BNP Paribas : 7,84 Md - 3. Sanofi-Aventis : 5,47 Md - 4. Société Générale : 3,92 Md - 5. Renault : 3,42 Md - 6. LVMH : 3,03 Md - 7. Axa : 2,75 Md - 8. L'Oréal : 2,24 Md - 9. ArcelorMittal : 2,20 Md - 10. Unibail : 2,19 Md...

■ EN CONSÉQUENCE

MALADIES CHRONIQUES : REMBOURSEMENT RESTREINT

A compter du 1^{er} avril 2011, la prise en charge des dépenses de transport des malades souffrant d'une affection de longue durée (ALD) sera réservée « aux patients dont l'incapacité ou la déficience ne leur permet pas de se déplacer par leurs propres moyens », indique un décret paru hier. Le dispositif ALD permet d'être pris en charge à 100 % lorsque l'on est atteint d'une maladie particulièrement grave et coûteuse. Il concerne environ 9 millions de personnes et représente près de 60 % des dépenses de remboursement de l'assurance-maladie. Cette restriction devrait constituer une économie d'environ 20 millions d'euros, selon le gouvernement.

■ DES CHIFFRES

Vous roulez Diesel, Voici où vous pouvez faire le plein pour optimiser vos domiciles.

Monsieur Van Roeckeghem a du tenir compte de ces informations lorsqu'il a établi les tarifs de déplacement des paramédicaux.

• Egypte Diesel EUR 0,14 • Ethiopie Super eur 0,24 • Bahamas Diesel EUR 0,25 • Bolivie Super EUR 0,25 • Brésil Diesel EUR 0,54 • Chine Normal EUR 0,45 • Equador Normal EUR 0,24 • Ghana Normal EUR 0,09 !!!!! • Groenland Super EUR 0,50 • Guyane Normal EUR 0,67 • Hong Kong Diesel EUR 0,84 • Inde Diesel EUR 0,62 • Indonésie Diesel EUR 0,32 • Irak Super EUR 0,60 • Kazakhstan Diesel EUR 0,44 • Qatar Super EUR 0,15 • Koweït Super EUR 0,18 • Cuba Normal EUR 0,62 • Libye Diesel EUR 0,08 ! • Malaisie Super EUR 0,55 • Mexique Diesel EUR 0,41 • Moldavie Normal EUR 0,25 • Oman Super plus EUR 0,20 • Peru Diesel EUR 0,22 • Philippines Diesel EUR 0,69 • Russie Super EUR 0,64 • Saudi Arabie Diesel EUR 0,07 ! • Afrique du Sud Diesel EUR 0,66 • Swaziland Super EUR 0,10 ! • Syrie Diesel EUR 0,10 ! • Trinidad Super EUR 0,33 • Thaïlande Super EUR 0,65 • Tunisie Diesel EUR 0,49 • USA Diesel EUR 0,61 • Venezuela Diesel EUR 0,07 ! • Etats Arabes Unies Diesel EUR 0,18 • Vietnam Diesel EUR 0,55 • Ukraine Diesel EUR 0,51

C'est incroyable, non ? Les pays de l'Union Européenne, et leurs Ministres des Finances, prennent pour des crétins... TVA, TIPP, plus IRPP + ISF + TVA sur les biens consommables plus les rac fiscale, la FRANCE n'est pas dans les critères de MAASTRICHT et cerise sur le gâteau affronter la crise mondiale ! (SUPER LE BILAN !).

■ HAS

LES LIENS PASSÉS DE HARROUSSEAU AVEC LES LABOS

Depuis le scandale du Mediator, les dirigeants des hautes instances publiques de Santé sont priés de déclarer leurs liens et conflits d'intérêts éventuels avec les laboratoires pharmaceutiques. Jean-Luc Harrousseau, nouveau patron de la Haute autorité de santé, avait d'abord fait savoir, en janvier, qu'il n'entretenait désormais plus un seul lien. Puis, dans un courrier envoyé, en février, à Pierre Méhaignerie, président de la commission des Affaires sociales à l'Assemblée, l'hématologue nantais et ancien président (UMP) du conseil régional des Pays de la Loire reconnaît avoir touché 205 842 € de 2008 à 2010. Des honoraires, émanant de 38 laboratoires, perçus à titre personnel pour des participations à des conseils scientifiques et des réunions de formation.

COMME QUOI ON MÉDIT A TORT

Source du Canard Enchaîné

■ IL N'Y A PAS D'ABONNÉ

Titre à se fendre la pilule dans les grandes largeurs, vendredi 21 janvier dans « Le Figaro » : « **Xavier Bertrand s'abonne au magazine "Prescrire"** ». De quoi rester sidéré : ainsi, deux mois après qu'a éclaté le scandale Mediator - dont la revue médicale « Prescrire », la seule à ne pas toucher un centime des labos pharmaceutiques, avait été la première à dénoncer les dangers -, le ministre de la Santé décide que, finalement, ça ne serait pas mal de se mettre au parfum !

Le court texte qui suit a de quoi désopiler : en fait, selon « Le Figaro », c'est « **à son arrivée, en novembre dernier** », que Bertrand a découvert que le ministre de la Santé ne recevait pas « Prescrire ». « **Un oubli aussitôt réparé.** » On voit d'ici la scène : Bertrand débarque à la Santé, et repère illico la faille dans son administration. Pas d'abonnement à « Prescrire » ! C'est un scandaleux scandale ! Vite, remplissez le formulaire ! Et hop ! quand, début décembre, l'affaire fait la une de tous les journaux, Bertrand peut se rengorger : j'étais au courant, je suis abonné à « Prescrire ». Et l'info sur ce fait d'armes finit par sortir enfin dans « Le Figaro ».

Applaudissements

BROMELASE-HARPAGO

Les enzymes de l'ananas et de certaines plantes comme l'harpagophytum et le cassis aident à lutter contre les oedèmes. Ceux-ci se caractérisent par l'accumulation d'eau ou de lymphes provoquant un gonflement localisé à la suite de traumatismes ou d'opération chirurgicale.

LA BROMÉLASE OU BROMÉLAÏNE

La bromélaste ou bromélaïne, extraite de l'ananas est une enzyme protéolytique et fibrinolytique aux propriétés multiples. C'est une enzyme systémique, capable d'intervenir au niveau cellulaire pour faire entrer cette bromélaste dans le flux sanguin et dans les différents tissus.

- Action fibrinolytique : fibrinolyse des caillots par activation du plasminogène et conversion en plasmine.

- Action anti-inflammatoire : dans le processus d'inflammation, les protéines et le liquide extracellulaire sont exsudés dans l'espace extravasculaire. Le fibrinogène est converti en fibrine partiellement polymérisée, ce qui entraîne :

La bromélaïne agit sur les tissus articulaires infiltrés en rétablissant la perméabilité tissulaire et en diminuant la perméabilité capillaire et l'exsudation.

Elle permet donc la résorption de l'exsudat et la réparation tissulaire.

Elle inhibe la formation d'hématomes et d'oedèmes inflammatoires.

Elle augmente la synthèse des prostaglandines anti-inflammatoires (PGE1 et prostacycline), inhibe la synthèse des prostaglandines proinflammatoires (PGE2 et thromboxane A2) et débarrasse les déchets inflammatoires produits par l'organisme.

La bromélaste favorise un meilleur rétablissement après une opération ou une blessure musculaire.

Elle est utilisée pour la prévention des enflures post-traumatiques (accidents de sport, hématomes) postchirurgicales, post-phlébitiques ainsi que dans la polyarthrite rhumatoïde, la fibrose kystique, les plaies enflammées.

Elle permet de réduire la douleur et la tuméfaction.

Elle favorise l'absorption et la pénétration tissulaire des anti-inflammatoires associés.

La bromélaste réduit l'intensité des traumatismes sportifs et accélère la récupération. Un premier essai clinique a été conduit sur 74 boxeurs avec ecchymoses sur le visage et des hématomes sur les orbites, les lèvres, les oreilles, la poitrine et les bras. La bromélaïne a été donnée 4 fois par jour. Un groupe témoin de 72 boxeurs a reçu un placebo. Chez 58 boxeurs prenant de la bromélaïne, tous les signes d'ecchymoses avaient complètement disparu en 4 jours, contre 10 dans le groupe témoin.

Les sportifs peuvent l'utiliser à titre préventif avant l'entraînement et la compétition.

Une étude en double aveugle contre placebo a porté sur 160 femmes ayant subi une épisiotomie (incision du périnée au niveau de la vulve) au cours d'un accouchement. La douleur, d'oedème et l'inflammation ont été diminués de façon statistiquement significative dans 90 % des cas des femmes prenant la bromélaïne contre 44 % dans le groupe placebo.

Des effets bénéfiques ont également été observés dans d'autres études en double aveugle, contre placebo, sur des opérations dentaires, nasales ou des pieds.

Dans une étude clinique portant sur des adultes souffrant d'une douleur modérée du genou depuis 3 mois, la bromélaïne a montré des propriétés anti-inflammatoires et analgésiques, réduisant les symptômes d'ostéoarthritis et de polyarthrite rhumatoïde. Les patients ont rapporté avoir moins de raideur dans le genou.

L'HARPAQOPHYTUM

L'harpagophytum est traditionnellement utilisé pour son effet bénéfique sur le système articulaire.

Harpagophytum procumbens appartient à la famille des Pédaliacées, cette plante originaire de Namibie (désert Sud Africain) est également connu sous le nom de griffe du diable. L'harpagophytum, qui est toujours utilisé par les peuplades Bantous et Borhimans, est une plante rampante dont les fleurs violettes donnent naissance à des fruits ligneux garnis de griffes acérées. Les parties utilisées sont uniquement les racines secondaires, très riches en principes actifs. Ces racines, qui poussent à plus d'un mètre de profondeur, sont extraites puis coupées en fines lamelles et enfin séchées au soleil.

L'harpagophytum est utilisé pour ses propriétés anti-inflammatoires, antalgiques et anti-rhumatismales : il agit sur l'enflure, la raideur des muscles ou des articulations. Il inhibe la synthèse des leucotriènes (substances impliquées dans l'inflammation).

La bromélaïne augmente l'assimilation de l'harpagoside et sa distribution dans les tissus.

Une revue systématique des essais cliniques a été publiée en septembre 2004 : 12 études portant sur 1 105 sujets ont montré l'efficacité de l'harpagophytum sur les douleurs lombaires et arthritiques.

LE CASSIS

Le cassis, *Ribes nigrum* possède une action complémentaire pour désinfiltrer les tissus lésés. Il soutient les corticosurrénales (cortisol).

La feuille est traditionnellement utilisée pour ses propriétés anti-inflammatoires.

« BROMÉLASE-HARPAGO » (Boîte de 200 gélules végétales au prix de 33 euros port compris) est commercialisé par les Laboratoires HERBOLISTIQUE, Pôle du Landreau 85130. LA VERRIE

Tel: 02.51.63.06.24 Fax: 02.51.63.08.85 - E-mail : laboratoiresherbolistique@wanadoo.fr

Site: www.herbolistique.com • Privilégier une alimentation la plus naturelle possible et adaptée à l'individu..

Pourvu qu'on soit livresque

NOTRE APRES-GUERRE

« Comment notre père nous a tués »

Dominique Jamet chez Flammarion

1945, fin de la « grande guerre », dure époque de règlements de comptes et quels comptes !

Le père du narrateur, brillant intellectuel de l'avant-guerre a choisi le mauvais camp. Journaliste actif, il défend le fascisme, puis le communisme staliniste le séduit.

Girouette politique et sociale, son univers familial tourne au gré des vents jusqu'à l'insupportable.

C'est avec un réalisme teinté d'une grande pudeur, que D. Jamet affronte son histoire, sa lente descente aux enfers.

DISCOURS SUR L'ORIGINE DE L'UNIVERS

Etienne Klein, Flammarion/NBS

L'univers a-t-il jamais commencé ? En voilà une bonne question !

Etienne Klein va tenter de nous initier aux mystères de la cosmologie contemporaine, avec un langage simple et plein d'humour. A la sortie, vous serez totalement décomplexé de n'avoir rien compris à la théorie des super cordes, ou des espaces à N-dimensions en constatant que vous n'êtes pas tout seul !

Pour les passionnés de physique (entre autre) n'hésitez pas à faire un tour sur le site de Jean-Pierre Petit, sans aucun doute le plus accessible.

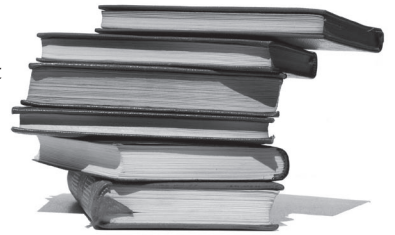
QU'ILS S'EN AILLENT TOUS !

Vite, la révolution citoyenne,

Jean-Luc Mélenchon, Flammarion

Il n'est pas dans notre propos de faire du prosélytisme politique, on peut lire Céline sans être fachos ! Le fond de commerce de J.L Mélenchon est à n'en pas douter la provocation. Le style est direct,

sans concessions, la pensée est parfaitement argumentée, et les solutions miracles décrites par l'auteur peuvent déranger, mais sans doute faire réfléchir.



DES IDEES ET DES REVES

Comment bâtir une nouvelle France ?

Arnaud Montebourg, Flammarion

Le hasard nous a conduit à découvrir cet homme politique à travers ce livre, dans lequel il exprime dans un style moins pamphlétaire que Mélenchon, les mêmes constats, et des solutions très proches.

Quinze années de vie politique, et presque autant de déconvenues méritent que l'on se penche sur le sujet.

UNE FEMME A BERLIN

Journal 20avril-22juin 1945 Folio

Deux mois, Avril-Mai 1945, seulement deux petits mois pour que toute l'implacable horreur de la guerre nous saute au visage ! Vainqueurs, vaincus, alternance de l'abominable.

Ce journal écrit par une jeune berlinoise restée volontairement anonyme, témoigne de la vie au quotidien, des habitants d'un immeuble après la défaite allemande.

Les soviétiques sont aux portes de la ville, bombardements puis occupation brutale. Peur, froid, saleté, faim, viols, banalisation de l'horreur.

L'auteure fait une narration digne, froide, mais cynique et empreinte d'humour.

La survie à n'importe quel prix quand la folie est partout.



PRATIQUE

Très utile pour les téléphones sur Internet... On a pris l'habitude de téléphoner gratis.

BON A SAVOIR ET A FAIRE SUIVRE !!!

Le saviez-vous ?

Vous connaissez tous les numéros surtaxés en 0892, 0820, etc. qui permettent de joindre votre banque, assurance, etc.

Et bien chacun de ces numéros possède son équivalent en numéro de téléphone "normal", c'est-à-dire non surtaxé. En plus pour ceux qui ont une livrebox, freebox, ou autre IPbox le numéro "normal" appelé est carrément gratuit !

Par exemple :

Le numéro de "Direct assurance" surtaxé est 0820000666 et le numéro normal correspondant est 014614400.

Rendez-vous sur ce site <http://www.geonumbers.com/fr/search.php> et entrez un numéro surtaxé puis cliquez sur "envoyer" et vous obtiendrez le numéro normal.

Tous les N° ne sont pas encore connus, ça démarre !

Action syndicale (suite)

EHPAD : SIGNER OU PAS SIGNER LE CONTRAT ?

Au 31 mars 2011, pour exercer en EHPAD, tout masseur kinésithérapeute libéral devra avoir signé le contrat-type édité par le décret (n° 2010-1731 du 30 décembre 2010) et par l'arrêté (30 décembre 2010) fixant le modèle de contrat. Il n'y a pas d'autre alternative : signer ou ne pas signer.

La FFMKR conseille de ne pas signer ce document... tant qu'il n'y a pas de garantie d'une rémunération à l'acte pour les soins dispensés par les professionnels de santé libéraux, tant que la liberté de choix du praticien ne sera pas assurée.

1. Le non-paiement à l'acte signifierait une forfaitisation des tarifs, des soins, avec :

- la détermination d'une enveloppe globale pour l'ensemble des soins thérapeutiques de tous les patients, décidée par chaque EHPAD, mais jamais communiquée,
- la diminution progressive, d'année en année, de cette enveloppe partagée entre toutes les professions intervenant au sein de l'EHPAD (à qui la priorité ? Au soin de premier recours : le médecin traitant),
- l'obligation de permanence et de continuité des soins (comment trouver un remplaçant, à la bonne date, et acceptant de travailler dans ces conditions édictées par l'EHPAD -signature obligatoire d'un contrat- ?),
- une surcharge administrative pré-soins (bilan, concertation avec le médecin coordonateur, avec l'infirmière coordinatrice, ?), pendant les soins (notation de tout passage et description de toute intervention), post-soins (bilan et facturation) : un contrôle permanent et « policier » de notre activité avec l'obligation de réunions de concertation prises sur le temps de travail d'un libéral (rémunérées).

Peu à peu la notion de masseur kinésithérapeute libéral disparaît au profit de celle de nouvel « employé » de la structure EHPAD, souveraine, liant ou déliant les contrats à sa guise en absence de critère objectif et de concertation.

Résultat : beaucoup d'obligations, aucune reconnaissance. Comment accepter une telle proposition ? Refusons ce diktat qui nous cantonnerait au rôle d'exécutant sous les ordres de toutes les Tutelles : médecin prescripteur, médecin coordonateur, Directeur de l'EHPAD, CNAM, Ministère de la Santé.

Refusons le non paiement à l'acte, qui se traduirait inévitablement par une diminution du nombre d'actes pratiqués, par une rémunération variable mais aussi par une rémunération plus faible, en totale contradiction avec la convention nationale. Les Directeurs d'EHPAD, suivant les directives de l'Etat et les budgets alloués par l'ARS et les Conseils généraux, veulent faire appel à d'autres professions « dites de santé », qui ne sont que « moniteurs » ou « aides gérontologiques » nouvellement créés (donc l'affaire était pliée d'avance). Ils seront chargés de la « trottoinothérapie », mais que feront les Directeurs quand les patients âgés auront besoin de soins orthopédiques ou respiratoires ? Acceptons-nous d'intervenir pour des honoraires forfaitisés de bas niveau ? Peut-être réquisitionnés par le Préfet ? Si nos honoraires nous sont versés par l'EHPAD, nos cotisations sociales resteront-elles assujetties à l'URSSAF ou passeront-elles au RSI ?

Comment réagiront les familles des patients constatant que l'EHPAD est incapable de procurer des soins appropriés et compétents à leurs parents ?

2. Un tel contrat autorise le Directeur à congédier un masseur kinésithérapeute sans aucun motif, sans critère sinon de le lui annoncer par lettre recommandée et de respecter un préavis de trois mois. La liberté de choix du praticien s'en trouve sérieusement amoindrie, ... si des masseurs kinésithérapeutes acceptent de collaborer au forfait, à leurs risques et périls, ... et surtout à ceux de la profession.

La FFMKR demande à être associée au suivi de la mise en oeuvre des contrats types et à l'évaluation qui en sera faite, et enregistre toutes les questions et les plaintes des masseurs kinésithérapeutes rencontrant des difficultés pour leur exercice en EHPD sur sos.ehpad@ffmkr.org

Restez informés sur kinebretagne.com

Jean-Yves TRAMOY
Conseiller Fédéral Région Bretagne FFMKR

La louarme à l'œil

par Alain Louarme

La nonne et la CGT- Si tout le monde avait leur humour...

Voici deux lettres, toutes deux authentiques (novembre 2004).

L'une a été écrite par Soeur M., moniale visitandine à Nantes.

L'autre, la réponse, est signée par Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT.

Lettre adressée par Soeur M. à la C.G.T.

Madame, Monsieur,
Religieuse cloîtrée au monastère de la Visitation de Nantes, je sais sortie, cependant, le 19 juin, pour un examen médical. Vous organisiez une manifestation. Je tiens à vous féliciter pour l'esprit bon enfant qui y régnait. D'autant qu'un jeune membre de votre syndicat m'y a fait participer ! En effet, à mon insu, il a collé par derrière, sur mon voile, l'autocollant CGT après m'avoir fait signe par une légère tape dans le dos pour m'indiquer le chemin. C'est donc en faisant de la publicité pour votre manifestation que j'ai effectué mon trajet.

La plaisanterie ne me fat révelée qu'à mon retour au monastère. En communauté, le soir, nous avons ri de bon coeur pour cette anecdote inédite dans les annales de la Visitation de Nantes.

Je me suis permis de retraduire les initiales de votre syndicat (CGT - Christ, Gloire à Toi). Que voulez-vous, on ne se refait pas. Merci encore pour la joie partagée. Je prie pour vous.

Au revoir, peut-être, à l'occasion d'une autre manifestation-

Soeur M.

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA C.G.T

Ma soeur.

Je suis persuadé que notre jeune camarade, celui qui vous a indiqué le chemin, avait lu dans vos yeux l'humanité pure et joyeuse que nous avons retrouvée dans chacune des lignes de votre lettre.

Sans nul doute il s'est agi d'un geste inspiré, avec la conviction que cette pointe d'humour « bon enfant » serait vécue comme l'expression d'une complicité éphémère et pourtant profonde.

Je vous pardonne volontiers votre interprétation originale du aigle de notre confédération, car nous ne pouvons avoir que de la considération pour un charpentier qui a révolutionné le monde. Avec tous mes sentiments fraternels et chaleureux.

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT



La pierre à Briquet

par Claude Briquet

UN PETIT POÈME A LA MANIÈRE DE RONSARD

Mignonne, allons voir si l'arthrose
Qui ce matin tant m'ankylose
Depuis qu'a sonné mon réveil
Pour clore une nuit de sommeil
Aura perdu de sa vigueur
Après un footing d'un quart d'heure.
Las ! Voyez comme sont les choses,
Il faudrait que je me repose.
Mes maux, loin de se calmer
Las, las, ne cessent d'empirer.



Ô vraiment, marâtre nature
Avec l'âge la douleur perdue !
Donc, si vous m'en croyez, mignonne,
Tandis que votre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté
Avant que ne ternisse votre beauté,
Pour assouvir toutes envies
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie !

PROFESSIONNELS DE SANTÉ : VOTRE ASSURANCE

GROUPE
PASTEUR
MUTUALITE



FACE AUX RISQUES

Groupe Pasteur Mutualité s'associe à Catherine Destivelle, alpiniste,
professionnelle de santé et femme de passion

PRÉVOYANCE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
RC PROFESSIONNELLE
HABITATION / AUTO
ASSURANCE DE PRÊTS
ASSURANCE VIE

Pour plus d'informations :

0 810 229 505

Prix d'un appel local

www.gpm.fr

AGMF Prévoyance - Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
Registre National des Mutuelles n°775 666 340 - 34 boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17